

Mercredi 14 septembre 2016

La Métropole Rouen Normandie accueille les premières rencontres nationales Forêt d'Exception® les 13 et 14 septembre

Véritable poumon vert de la Métropole Rouen Normandie, les forêts représentent près du tiers de la surface du territoire (22 000 hectares). En 2015, la Métropole a été le 4^e site de France à recevoir le label « Forêt d'Exception® », attribué par l'Office National des Forêts (ONF) aux forêts domaniales de Roumare, Verte, la Londe-Rouvray en reconnaissance de la qualité des démarches déjà engagées dans leur gestion multifonctionnelle et durable. Les 13 et 14 septembre, la Métropole accueillera les premières rencontres nationales de Forêt d'Exception® destinées à nourrir et enrichir les réflexions sur le label, en présence de tous les acteurs impliqués.

Premières rencontres : un partage d'expériences nécessaire

Ces rencontres organisées sur deux jours sont une nouvelle forme d'échanges à l'échelle nationale du réseau Forêt d'Exception®. Coordonnées par l'Office National des Forêts, elles rassembleront les représentants des comités de pilotage, les membres du comité national d'orientation Forêt d'Exception®, instance de gouvernance nationale et les équipes de l'ONF impliquées dans les projets locaux.

En prologue, le mardi 13 septembre après-midi, les équipes de la Métropole Rouen Normandie, de la Direction des affaires culturelles de Normandie et l'Agence territoriale de l'ONF proposeront **deux itinéraires de visites en forêts domaniales de la Londe-Rouvray ou de Roumare, afin de découvrir des réalisations concrètes.**

La journée du mercredi 14 septembre sera consacrée **au séminaire « Forêt d'Exception®, un label pour l'action et l'innovation »** qui se tiendra à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie. Témoignages et retours d'expériences d'élus territoriaux, des gestionnaires et d'autres acteurs impliqués (associations, partenaires...) viendront nourrir la réflexion sur la dynamique, la place de l'innovation et l'importance du label Forêt d'Exception®.



Le label Forêt d'Exception®



Avec le label Forêt d'Exception®, l'Office National des Forêts mène une politique de mise en valeur de certaines forêts emblématiques, avec l'ambition d'une démonstration pédagogique de la gestion multifonctionnelle et durable des forêts domaniales. L'attribution de ce label s'inscrit dans une démarche partagée avec les élus et les acteurs locaux, tant au niveau de la conception du projet que de la mise en œuvre des actions.

À ce jour quatre forêts sont labellisées : Fontainebleau (2012), Verdun et Grande Chartreuse (2014) et Rouen (2015). Une cinquième forêt est en cours de labellisation, le Val Suzon en Côte d'Or. Douze autres forêts domaniales sont également engagées dans la démarche.

Une politique volontariste dans la Métropole

La Métropole Rouen Normandie est la plus peuplée des dix aires urbaines à cœur forestier en France. Elle a engagé depuis plusieurs années une politique de préservation et de valorisation volontariste de ses forêts. En partenariat avec l'ONF et le Parc Régional des Boucles de la Seine, une charte forestière a été mise en place. La Métropole a ainsi obtenu en 2015 le label Forêt d'Exception® délivré par l'ONF notamment grâce à des actions de partenariats innovantes : inventaire des sites archéologiques, mise en place de sentiers pédagogiques, ouverture au public de l'arboretum du Petit Charme destiné à analyser et anticiper les effets du changement climatique etc.



©Bruno Maurey/Métropole Rouen Normandie

En plus des enjeux liés à l'accueil du public et au développement d'une économie de la forêt, la charte poursuit des actions de préservation de la biodiversité : restauration des mares, lutte contre le développement d'espèces invasives, programmes de restauration et de préservation des espèces et habitats remarquables. Dans les prochaines années, la Métropole soutiendra la rénovation du Parc animalier de la forêt de Roumare et poursuivra

son programme d'animations avec le réseau de Maisons des Forêts.